

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études, complémentaire au crédit voté le 15 janvier 2002 (PR-117, numéro PFI 031.071.03), pour un montant de 649 000 francs, destiné à la poursuite des études pour la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation du bâtiment parascolaire existant, situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Rapport de Mme Annina Pfund.

La commission a étudié cette proposition durant les séances du 17 novembre 2010 et du 26 janvier 2011.

La rapporteuse remercie chaleureusement le procès-verbaliste, M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'excellente qualité des notes de séance.

Auditions de la commission

Audition du 17 novembre 2010 de Mme Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture, et de Mme Adriana Lascano, architecte au Service d'architecture

Il est rappelé à la commission le vote de la proposition PR-117 en date du 15 janvier 2002, pour organiser un concours et faire un avant-projet pour une salle de gymnastique à l'école des Cropettes pour remplacer l'ancienne salle, devenue trop petite.

Le concours organisé en 2009 a permis de récompenser le projet «sanssouci».

La présente demande de crédit a pour objectif de poursuivre les études en vue de sa réalisation. Le projet prévoit de placer la nouvelle salle de gymnastique au-dessus de l'actuel bâtiment du service parascolaire, qui sera rénové pour répondre aux besoins croissants en activités parascolaires. Cette construction permettra d'accroître les espaces d'activités tout en évitant d'empiéter sur l'espace du parc. Le projet permet aussi de requalifier l'angle des rues Beaulacre et Fort-Barreau.

La salle de gymnastique sera polyvalente et aura une kitchenette et pourra accueillir aussi des activités associatives et répondre aux besoins exprimés par les habitant-e-s du quartier des Grottes.

Le coût de la totalité de l'opération est estimé à 12 000 000 de francs TTC.

Concernant l'augmentation des coûts, Mme Payeras répond que le programme initial a évolué et qu'il y aura 6 locaux dédiés à la pratique de la musique électrique, demandé entre autre par la Délégation à la jeunesse.

Suite à cette audition, l'audition de la Délégation à la jeunesse est votée.

Audition du 26 janvier 2011 de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Deuel rappelle qu'en 2002 déjà, la Délégation à la jeunesse a rencontré des groupes de jeunes qui réclamaient des salles pour pouvoir répéter la musique électrique. La Délégation à la jeunesse est favorable à l'aménagement de salles insonorisées,

spécialement destinées à des groupes musicaux de jeunes entre 15 et 25 ans, quand l'opportunité se présente de faire des travaux importants dans les écoles.

Délibération de la commission

Le Parti radical observe que le présent projet arrive dix ans après le précédent et qu'il coûte plus cher et qu'il est mal ficelé. Il ne votera pas la proposition.

Le Parti démocrate-chrétien n'exclut pas que le projet est mal ficelé, mais les équipements aux Cropettes sont nécessaires et l'audition de la Délégation à la jeunesse l'a convaincu des besoins en salles de musique.

Le Parti libéral est très conscient des besoins du quartier, mais il s'étonne de l'augmentation du coût des études.

Les Verts sont contents que le projet ait été conçu en consultation avec les habitant-e-s du quartier et soutiendront la proposition.

Le Parti socialiste est content de la consultation avec les habitant-e-s et rappelle le besoin urgent de locaux de musique.

L'Union démocratique du centre pense que le montant de 12 millions semble cohérent vu la proposition votée en 2002 et la présente proposition. Aussi, le besoin en locaux dédiés à la pratique de la musique est une évidence.

Le groupe A gauche toute! soutient la proposition, mais demande un vote pour introduire une recommandation pour un mur de grimpe et l'ouverture des salles de musique pendant les vacances.

Recommandations et vote

Le président soumet à l'approbation de la commission la recommandation d'aménagement d'un mur de grimpe à l'école des Cropettes.

Cette recommandation est acceptée à la majorité (Oui: 2 AGT, 3 S, 3 Ve; Non: 1 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC; Abst.: 1 L).

Le président soumet à l'approbation de la commission la recommandation que les salles de musique restent disponibles pendant les vacances scolaires.

Cette recommandation est acceptée à la majorité (Oui: 2 AGT, 1 R, 1 L, 3 Ve, 2 UDC; Non: 0; Abst.: 1 L, 1 DC, 3 S).

Le président soumet à l'approbation de la commission la proposition PR-821

OUI:	2 AGT, 3 S, 3 V, 1 DC, 2 UDC
NON:	1 R, 1 L
ABST. :	1 L

La proposition PR-821 est approuvée à la majorité des commissaires présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'études, complémentaire au crédit voté le 15 janvier 2002 (PR-117, numéro PFI 031.071.03), pour un montant de 649 000 francs, destiné à la poursuite des études pour la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation du bâtiment parascolaire existant, situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 649 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en trois annuités.

BAULACRE 8 – Ecole des Cropettes

Construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux de musique



DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT.

SERVICE D'ARCHITECTURE

commission des travaux / 17 novembre 2010

PR-821

Proposition
du Conseil administratif
du 15 septembre 2010



PR-821

DEMANDE DE CREDIT

Crédit d'études complémentaire au crédit voté le 15 janvier 2002 (PR-117 – PFI 031.071.03) pour un montant de **690 000 francs TTC** destiné à la poursuite des études pour la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux de musique électrique ainsi que pour la rénovation du bâtiment existant du parascolaire, situés à l'école des Cropettes.



SITUATION FONCIERE

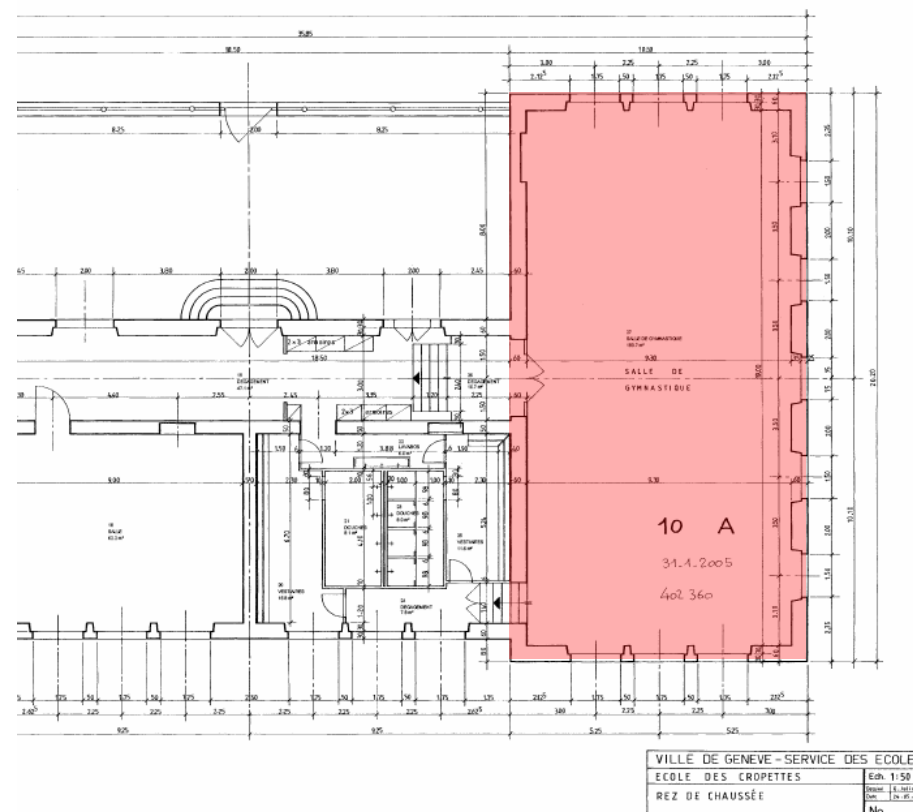
rue Baulacre 8 ,
parcelle n° 7755,

feuille 68, du cadastre de la
commune de Genève,
section Cité.



EXPOSE DES MOTIFS

L'école des Cropettes compte actuellement environ 400 élèves. Une seule salle de gymnastique y est disponible dans le bâtiment construit en 1902. Ses dimensions exigües et son état de vétusté en restreignent l'utilisation pénalisant ainsi beaucoup les élèves. Le respect des normes de sécurité élémentaires de sécurité reste également problématique.



EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la préparation du programme du concours, la commission d'urbanisme a émis un préavis défavorable et souhaité saisir cette opportunité pour requalifier la partie du parc concernée par le projet.

Après consultation des associations de quartier, le programme scolaire initialement prévu a été retravaillé et complété par des activités associatives. La salle d'éducation physique est devenue polyvalente et des locaux de musique ont été ajoutés.



PROGRAMME

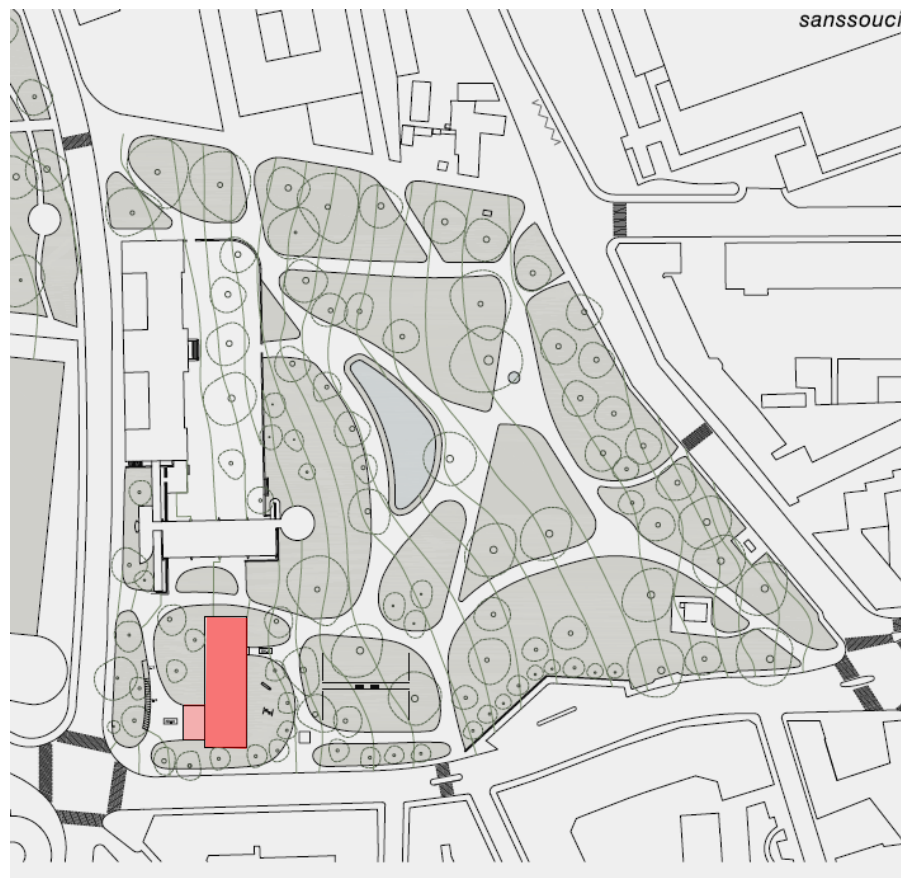
- Une salle d'éducation physique à usage polyvalent avec vestiaires, local de matériel et office servant de cuisine.
- Un local pour le matériel des sociétés.
- Six locaux de répétition pour la musique électrique.
- Un groupe sanitaire public.
- Un local poubelles.



PROJET LAUREAT DU CONCOURS

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE EN PROCEDURE OUVERTE: jugé en avril 2010

Le projet retenu préserve le caractère du parc en intégrant le programme dans un nouveau bâtiment construit en superposition au bâtiment parascolaire existant. Il contribue à clarifier le rapport entre le bâti et l'espace public en évitant de nouvelles bâtisses qui se rajouteraient à l'existant.



PROJET LAUREAT DU CONCOURS

PROJET « sanssouci » LVPH architectes sàrl



VUE DE LA SALLE SUR LE PARC DES CROPETTES

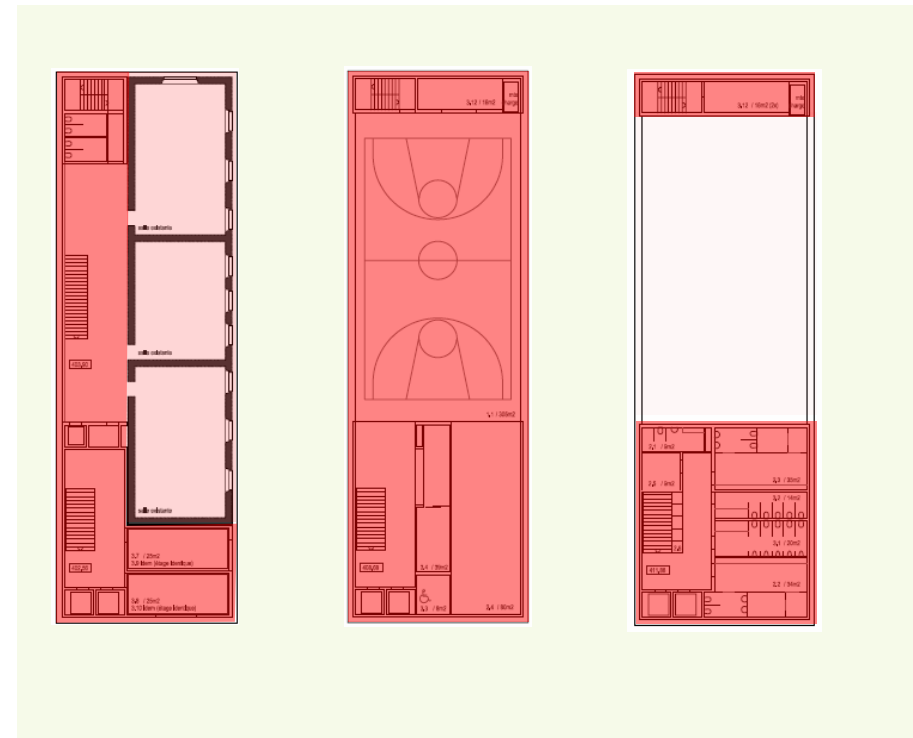
PROJET LAUREAT DU CONCOURS

AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION DU BATIMENT EXISTANT



REZ

PLAN DES NIVEAUX



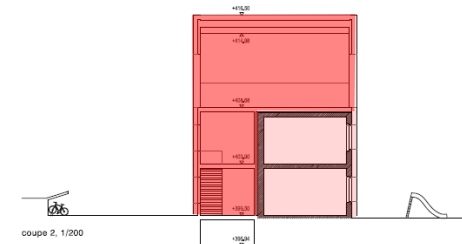
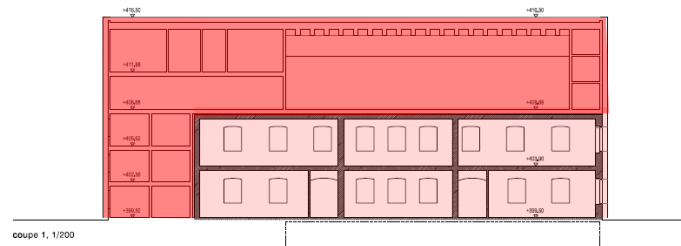
1er et 2eme

3eme

4eme

PROJET LAUREAT DU CONCOURS

COUPES



ESTIMATION DU COUT DE L'ETUDE

L'étude inclut les phases de l'avant-projet, du projet d'ouvrage, de la procédure de demande d'autorisation et de l'appel d'offres.

Le montant total de l'opération est estimé à 12 000 000 de francs.

CFC	Francs	Total
2 Bâtiment		880 000
29 Honoraires	880 000	
<i>architectes</i>	<i>550 000</i>	
<i>ingénieurs civils</i>	<i>150 000</i>	
<i>ingénieurs CVSE</i>	<i>150 000</i>	
<i>ingénieurs spécialisés</i>	<i>30 000</i>	
5 Frais secondaires et comptes d'attente		185 000
50 Frais de concours,		
52 échantillons, maquettes, reproductions,		
documents	185 000	
Coût total du crédit d'étude HT		1 065 000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les		
CFC 2 à 5	85 200	
admis à		85 358
Coût total du crédit d'étude TTC		1 150 358
A déduire		501 358
Ligne budgétaire n° 031.071.03 - PR-117 votée le		
15.01.2002	501 358	
Total TTC du crédit d'étude demandé		649 000